

**LA CHAUX-DE-FONDS** Projet porté par l'Institut culturel musulman de Suisse.

# Civilisations de l'islam bientôt dotées d'un musée sur le Pod

SYLVIA FREDA

Déjà en 2009, on en annonçait l'ouverture de manière imminente. «Puis, elle n'avait pas eu lieu, car le projet très technologique et multimédia que nous avaient soumis des Américains était démesuré, peut-être ad hoc pour des Américains, mais pas pour La Chaux-de-Fonds», explique Nadia Karmous, la directrice du Musée des civilisations de l'islam qui sera finalement inauguré, le 27 mai prochain, à l'avenue Léopold-Robert 109. Là où sied par ailleurs l'Institut culturel musulman de Suisse, qui porte le projet.



De gauche à droite, le trio de muséologues: Baptiste Rothen, Olivier Schinz et Sébastien Guenot. LUCAS VUITEL

« Les donatrices ont contribué sans poser de conditions »



**NADIA KARMOUS**  
DIRECTRICE  
DU MUSÉE  
DES CIVILISATIONS  
DE L'ISLAM

Comme autre raison à l'origine de ce long retard, elle invoque aussi l'attentat du 11 septembre 2001. «Suite à l'effondrement des tours, l'arrivée des fonds de mécènes musulmans depuis les States avait été rendue très difficile. Chaque mouvement d'argent était passé au crible. Ce qui avait fait renoncer plus d'un donateur.»

Du coup, il a fallu œuvrer des années pour récolter les 5 millions de budget qui ont été nécessaires à construire le musée et à y déposer du contenu. Grâce à des mécènes du Golfe, ces fonds ont pu être récoltés. «Il s'agit de particuliers, principalement des femmes, qui aiment la culture et ont habité en Suisse ou ont vécu entre la Suisse et leur pays. Elles viennent en majorité du Koweït et du Qatar. Au début, des personnes des Emirats aussi ont participé.»

Nadia Karmous spécifie immédiatement, au sujet des dons, «qu'aucun gouvernement n'a fi-

nancé le musée. Ni la Suisse, ni aucun autre Etat.» En plus, «ces généreuses donatrices ont contribué financièrement au projet sans ne poser aucune condition. Il faut par ailleurs savoir qu'on a l'obligation, dans la religion musulmane, de purifier ses biens, en offrant à une œuvre les 2,5% de sa fortune. Si quelqu'un est à la tête d'un million, ces 2,5% représentent vite une somme importante.»

Les bienfaitrices du musée ne pourront pas toutes venir à l'inauguration, le 27 mai. Car le 6 juin marquera le début du Ramadan. «Dans les pays musulmans, il est précédé de toute une préparation pendant les dix jours avant.»

Et quelle mission s'apprête à remplir le Musée des civilisations de l'islam? «Dans une période où l'islam est plutôt malmené, la création de cette institution a tout son sens», signale Olivier Schinz. Conservateur adjoint du Musée d'ethnographie à Neuchâtel, c'est lui et deux coéquipiers – l'architecte-ébéniste Baptiste Rothen et l'architecte-scénographe Sébastien Guenot – qui ont été mandatés pour donner, «en toute liberté», naissance au musée. Leur vision muséale a plu à Nadia Karmous et à la fondation propriétaire, depuis 1999, de l'immeuble de l'Institut culturel musulman de Suisse sis au No 109 du Pod.

Au trio de muséologues de réaliser l'exposition permanente ainsi que celles temporaires qui y seront organisées.

Olivier Schinz spécifie immédiatement qu'il «ne s'agira pas d'y professer l'islam, mais de le raconter, historiquement, et de mener le visiteur à un questionnement». Les trois collègues ont pu compter, entre au-

tres, pour approfondir leurs connaissances de l'islam, sur l'apport de Khaldoun Di-Edinne, un scientifique, spécialiste en la matière. «Ce musée sera le seul du genre qui existera en Europe!»

## Extension à 22 millions

En plus du musée, l'Institut culturel musulman envisage aussi, dans six mois, une extension, sur deux bâtiments parallèles, et de construire des habitations et des surfaces commerciales ainsi qu'une salle polyvalente, qui servira notamment de lieu de prière. Projet pour lequel 22 millions sont en voie d'être récoltés. Un don d'un million et demi a permis d'acheter le terrain pour l'extension. Lors de la demande du permis de construire, aucune opposition n'a été exprimée. «Il faut dire que c'est un projet qui a été travaillé de manière très étroite avec les autorités de la Ville. Chaque détail a été vu et revu», commentent Ziad et Sausan Kazan, les architectes auxquels a été confié cet important chantier.

«Côté Léopold-Robert, nous prévoyons une surface commerciale au rez-de-chaussée. Dans le complexe, côté quartier Le Corbusier, on aura 57 logements.» La fourchette des loyers variera de 1000 francs par mois pour 2,5 pièces à 2600 francs pour les duplex de 5,5 pièces. «Mais nous avons surtout misé sur des 3,5 pièces à 1450 fr. par mois. Et ces prix ont été fixés après une étude de marché durant laquelle les besoins des Chaux-de-Fonniers ont été identifiés.»

Il sera possible à chacun de louer l'un des appartements. Investir dans l'immobilier permettra, grâce à l'apport des loyers, de financer l'entretien du Musée des civilisations de l'islam, les expositions, ainsi que les salaires du personnel. Dans le complexe est encore prévue une piscine privée, idoine pour les besoins musulmans, avec des horaires réservés aux hommes et aux femmes. «Elle sera aussi accessible, de jour, aux locataires, moyennant une petite participation. Elle fera 12 mètres sur 4, et comportera plusieurs niveaux pour que les enfants aient pied.»

## DÉCHETS TAXÉS

### Fausseur de sacs condamné

Le Neuchâtelois qui avait fait fabriquer quelque 10 000 faux sacs-poubelle de contrefaçon a été condamné à une amende de 1000 fr. et s'acquittera des frais de la cause. Il devra en outre verser 12 340 fr. à titre de créance compensatrice pour l'Etat. Soit l'équivalent de ce qu'il s'est mis dans la poche en utilisant ces faux sacs durant un peu plus d'une année, à titre professionnel et privé.

L'homme payait chaque sac 35 centimes au lieu des 2 francs, soit un gain de 1fr.65 par sac. Son bénéfice aurait donc été encore plus élevé si sa petite combine n'avait pas été découverte en octobre 2014 par la brigade des incivilités de la voirie chaux-de-fonnière (nos éditions du 25 novembre et 3 décembre 2014). Après enquête jusqu'au fabricant, la police interpellait le «cerveau».

La Ville de La Chaux-de-Fonds et Vadec avaient alors déposé plainte pénale. Depuis l'induction de la taxe au sac le 1er janvier 2012, le Service de voirie a mis en place des contrôles pour accompagner le changement puis sensibiliser les contribuables, en les avertissant d'abord, en sévissant ensuite. La très grande majorité des citoyens joue le jeu, quelque cas d'infraction ont été dénoncés en 2014 et autant en 2015 (cas). Pour rappel, la loi sur le traitement des déchets prévoit un cas d'infraction une amende pouvant aller jusqu'à 40 000 fr. L'utilisation d'un sac non officiel est punie de 50 fr. à 200 fr. selon le degré de récidive. Le dépôt de sacs de déchets prévus à cet effet est sanctionné de 200 fr. à 500 fr. et peut entraîner une dénonciation au Ministère public. ❧



Le Neuchâtelois qui avait utilisé près de 10 000 sacs-poubelle de contrefaçon devra rembourser son bénéfice. ARCHIVES LUCAS VUITEL

## LE LOCLE

### Il est minuit au clocher...

L'horloge du temple du Locle affiche midi, ou minuit, depuis fin mars. La raison: elle est en révision, mais, dès le 20 avril en principe, elle donnera de nouveau l'heure juste. Pourquoi les aiguilles sont-elles sur 12 heures pile? «C'est traditionnel!», explique Oliver Baer. «Quand on fait des travaux dans une horloge de tour, cette position sur 12 signifie qu'il y a quelque chose en cours!»

Cette révision a lieu tous les 15 ou 20 ans. Le mouvement n'a pas tout à fait l'âge de Mathusalem. Il date de 1957, explique Oliver Baer, responsable pour toute la Romandie de l'entreprise MuriBaer dont la filiale romande est basée à Sumiswald (BE). Mais cela demande tout de même pas mal de travail, même si on ne voit rien de l'extérieur. Il faut nettoyer toutes les pièces, puis contrôler tous les paliers en bronze, les repolir, voire les changer s'ils sont trop usés. Et puis remonter le tout.

La famille Baer et le clocher du Vieux Moutier, c'est un long compagnonnage. C'est le grand-père d'Oliver qui a monté l'horloge en 1957, ou en tout cas «c'était du temps de son grand-père». Puis, son père a révisé une première fois. Maintenant, c'est lui-même qui la révisé.

La maison Baer avait été fondée en 1901 avant que l'entrepreneur MuriBaer lui succède en 2001. «Moi, je suis de la quatrième génération», résume Oliver Baer. Avant Baer, c'était la maison Leuenberger... Autrement dit «on fabrique des horloges depuis 200 ans!» Mais comment s'appelle cette profession? «Bon question! On dit technicien-électronicien...» Et ce n'est pas que de la conservation et restauration c'est aussi de l'innovation. En 2015, dernier, Oliver Baer a monté un nouveau système pour l'horloge du Vieux Moutier: il s'agit d'un changement automatique de l'heure d'été-heure d'hiver. ❧

## MÉMENTO

### LE LOCLE

**L'Argentine au Cellier.** Concert de Matias Costas & amigos demain soir au Cellier de Marianne, Crêt-Vaillant 28, au Locle. Dès 19h. Entrée libre.

**Thierry Meury à la bonne date au Casino.** Thierry Meury joue bien au Casino du Locle, mais samedi 16 avril prochain, et non ce samedi-ci comme indiqué par erreur dans notre édition d'hier.

### LA CHAUX-DE-FONDS

## LA CHAUX-DE-FONDS

### Dictée à la Maison du peuple

Le troisième Salon des écrivains neuchâtelois et jurassiens aura lieu à La Chaux-de-Fonds le 27 novembre. Organisé à la Maison du peuple, il sera agrémenté de deux concours de dictée pour deux classes d'âges différentes.

Fort de 77 membres, trois nouveaux écrivains ont été élus à la Maison du peuple de Neuchâtel, du Jura ainsi qu'à la partie francophone du canton de Berne. Ces auteurs sont presque tous publiés en Suisse romande ou en France.

Fort de 77 membres, trois nouveaux écrivains ont été

